



La ville de Villemomble recrute un directeur de la piscine (H/F)

Cadre d'emploi des éducateurs des A.P.S

Sous la responsabilité du directeur du service des sports, vous assurez le bon fonctionnement de la piscine en garantissant l'accueil des différents publics dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Missions principales (non exhaustives) :

- Mettre en œuvre la politique sportive municipale
- Elaborer et suivre l'exécution du budget de la piscine
- Gérer la régie des recettes et contrôler la gestion et l'engagement des dépenses
- Gérer les plannings des agents, des scolaires et des associations en fonction des contraintes des équipements
- Suivre et contrôler les sociétés intervenant dans le cadre du traitement de l'eau, de l'air et du chauffage
- Faire appliquer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours en cas d'incident et d'accident
- Faire respecter le règlement intérieur
- Mettre en place le projet pédagogique en lien avec l'éducation nationale
- Rédiger les actes administratifs relatifs aux activités et réaliser des marchés publics
- Piloter, suivre et contrôler l'activité des agents
- Animer des réunions d'équipe
- Repérer et gérer les conflits
- Organiser un plan de formation du service
- Evaluer les agents

Profil et compétences :

- Diplôme BEESAN ou BPJEPS AAN ou licence STAPS « entraînement sportif » option « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
- Maîtrise de l'outil informatique
- Savoir animer une équipe et résoudre les conflits
- Être rigoureux et autonome
- Savoir rendre compte à la hiérarchie et être force de proposition
- Connaître la réglementation des ERP
- Connaître la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 22 ARTT (39 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à recrutement@mairie-villemomble.fr ou, par courrier, à

Monsieur le Maire – service développement de la vie professionnelle – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE

Toutes les offres sont sur le site www.villemomble.fr rubrique « La Ville recrute »